

SERVICE D'ENREGISTREMENT POUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Nous serons sur place pour émettre votre certificat d'enregistrement :
Le lundi 28 août et mardi 29 août de 9 h à 16 h 30

à l'hôtel de ville de Saint-Tite, situé au
540 rue Notre Dame, Saint-Tite, QC G0X 3H0

Ayez en main ces

DOCUMENTS OBLIGATOIRES AVANT

de vous présenter à l'agent d'enregistrement :

- ✓ Formulaire « Avis de conformité » signé par la ville
- ✓ Preuve d'assurance en responsabilité civile (minimum 2 millions)
- ✓ Titre de propriété (copie du compte de taxe ou rôle d'évaluation)
- ✓ 2 photos minimum, imprimées : une de la façade et une de l'emplacement où seront situés les terrains locatifs
- ✓ Dans le cas d'une compagnie qui fait une demande d'enregistrement, une résolution de représentant et un NEQ sera exigé pour faire la demande d'enregistrement.



Un paiement au montant de **166,71 \$** (145 \$ plus taxes) sera exigé par **carte de crédit ou en argent seulement.**

Une copie de votre certificat d'enregistrement vous sera remis sur place.



**CAMPING
QUÉBEC**

Délégué par le ministère du Tourisme

Québec 